JANVIER 2021 **TRAIT D'UNION** NUMERO 9

Champlitte et ses communes associées

Directeur de publication : Patrice Colinet
Responsable de la rédaction : Aurélie Sartelet
Impression : Mairie

Edito

Mot du Maire / Bulletin de janvier 2021

Chères habitantes et chers habitants de Champlitte et des communes associées,

La tradition veut que le premier bulletin municipal de la nouvelle année soit consacré au bilan de la période écoulée mais aussi aux perspectives des temps à venir. Je ne dérogerai donc pas à cette coutume.

L'année 2020 aura été marquée par le début d'une crise mondiale dont l'impact est encore très présent. Cette crise, au-delà des dégâts économiques, sanitaires, sociaux, … qu'elle a causé, a retardé de près de 3 mois la mise en place du nouveau Conseil Municipal et a perturbé notre action tout au long de l'année par des complications administratives liées au confinement et aux restrictions de tous genres. Néanmoins, notre équipe a pu prendre ses marques et se structurer. Nous avons relancé la publication du présent bulletin, nous avons clôturé les travaux de voirie engagés par la précédente municipalité (Rue de la République et Rue des Tanneries) et nous avons pu mener à bien le dossier de réhabilitation du bâtiment de l'ancien collège. Quelques détails restent à régler, mais la rentrée du 04 janvier s'est déroulée dans d'excellentes conditions pour tous.

L'année 2021 qui se présente à nous est teintée de nombreuses incertitudes quant à la santé de la population mais aussi de celle de nos commerces, de nos artisans, de nos industries, … Dans ce contexte, nous allons devoir faire preuve de solidarité, de patience, de pugnacité dans tous les

domaines, et en particulier pour conduire les différents projets que nous prévoyons pour nos communes. Je citerai entre autres : l'assainissement de Leffond, les aménagements de la place Charles-Quint, de la maison « Lambert », du plateau du collège, des vestiaires du stade, la création de la maison « France Services », divers travaux d'infrastructures et d'embellissements, la réfection de la toiture et de la frise de l'église de Frettes, …

Vous pouvez compter sur nous pour être à votre écoute et à votre service, pour mobiliser les énergies qui nous permettront de construire le futur de nos territoires, en espérant que ce maudit Coronavirus soit vaincu grâce à la vaccination que nous attendons et que nous souhaitons voir se mettre en œuvre rapidement, en particulier à l'Ehpad jusque-là et fort heureusement préservé de l'épidémie.

Chères habitantes et chers habitants de Champlitte et des communes associées, avec l'ensemble du Conseil Municipal, je vous adresse mes vœux les plus chaleureux, d'abord de santé, pour vous, pour votre famille, pour vos proches en cette nouvelle année, mais aussi de réussite dans vos projets, d'épanouissement et surtout de bonheur partagé.

Excellente année 2021.

Patrice Colinet
Le Maire,

2021 et l'écologie...

Nos bonnes résolutions :

Et si en 2021, nous adoptions une démarche éco-responsable dans le but de diminuer notre empreinte écologique ?

- Je donne plus souvent une pause à ma voiture pour me déplacer dans le village.

Je privilégie la marche ou le vélo, gardant en tête que chaque déplacement motorisé est polluant. En plus, c'est bon pour ma santé.

- Je ne laisse pas mes peurs dominer ma vie et celle de mes enfants et je décide de laisser mon enfant se rendre à pied, à vélo ou en trottinette à l'école, seul ou accompagné pour le bien de tous et avant tout pour le sien (autonomie, sentiment de liberté, goût de l'effort, estime de soi, responsabilisation, mobilisation physique, lutte contre le stress,...).
- Je lis les étiquettes des produits alimentaires, cosmétiques,... afin de connaître les composants d'un produit et savoir dans quelle mesure ils seraient nocifs pour la santé et l'environnement. Il existe des applications qui permettent de scanner les codes barres de vos articles afin de découvrir les secrets et l'impact écologique. Le tout, c'est d'acquérir le réflexe pour de meilleures habitudes.
- Ne cherchez pas à tout prix à tout changer, car « se frustrer est une manière très efficace d'abandonner de bonnes résolutions ». Allez-y progressivement, mais de manière à ne pas revenir en arrière.
- Je prête attention aux emballages et je lutte contre le suremballage. Je peux emballer mes cadeaux avec du tissu réutilisable.
- J'achète certains produits alimentaires et ménagers en vrac dans des magasins locaux, apportant avec moi un kit de sacs et contenants. –
- Je réduis ma consommation énergétique durant l'année à venir : j'éteins les appareils ménagers laissés en veille, j'éteins le chauffe eau quand je pars en vacances, je ne laisse pas mon téléphone charger toute la nuit, j'investis dans des multiprises intelligentes...
- J'utilise du papier recyclé pour imprimer mes documents ou certifié FSC, un label environnemental signifiant qu'il est produit selon les normes de foresterie responsable. Je pense aussi à utiliser le recto verso des pages.
- Je lutte contre le gaspillage alimentaire : nous jetons chaque année beaucoup trop de nourritures près de 90 kg de nourriture par habitant et par an (trop acheté ou périmé avant consommation).
- Je décide de ne plus du tout utiliser de sacs plastiques !

Une centralisation des particuliers qui mettent à disposition leur fruits et légumes disponibles sera établie sur Champlitte and co. On s'est aperçu que nous étions nombreux à passer chaque jour à côté d'une nourriture locale et gratuite, que c'était bien dommage et qu'il faille un outil pour remédier à ça !

Allons essayons de réussir ce challenge !

A vos agendas

A l'attention des associations chanitoises et communes associées :

- une réunion le mercredi 27 janvier 2021 à 16h
- merci de confirmer ou pas votre présence. (le lieu vous sera donné ultérieurement par mail en fonction de la situation sanitaire)
- Pour échanger ensemble sur le calendrier de vos manifestations annuelles.
- A l'issue de cette réunion nous vous remettrons les documents qui vous seront nécessaires à la demande d'une éventuelle subvention.

Imprimé par nos soins - Ne pas jeter sur la voie publique.

ZOOM sur Margilley et Leffond

Décoration de Noël : les habitants de Margilley mis à l'honneur. Les habitants de Champlitte et co ont mis du coeur à l'ouvrage à réaliser de jolies décorations de Noël... La commission embellissement propose aux habitants de participer à la décoration des villages pour chacune des fêtes.

Leffond en pleine croissance : nous avions remarqué que les demandes de logements augmentaient sur Champlitte et Leffond en est un parfait exemple. En 2020, 23 habitants permanents sont arrivés dont 8 enfants et des entreprises :
- "Auxiliaire de Vie à domicile" Nina, 24 rue de Verdu
- Maraîcher sur sol vivant" Yoann, 24 rue de Verdu avec une première production au printemps
- "Mély-Mélo" créations, cadeaux, déco, vêtements enfants, flocage, broderie, retouches, Jessica, 6 rue du Pizot....
- "Osier durable" osier, tressage, vannerie, Agnès, 18 grande rue

et des entreprises qui perdurent....
- "CCB entreprise" életricité générale, neuf, rénovation, Gilles 3 rue de la Halte
- "Compagnie Dushtiol Cirque", spectacle tous publics, création et confection d'accessoires, Sophie et Gilles, 20 rue de verdu
- "ElleV" styliste feutrière, boutique de Valérie 10 rue du verdu
- "Entreprise de reliure Clergeot", hameau des louches

Un accueil des nouveaux habitants était prévu malheureusement les règles sanitaires ont repoussé l'évènement.

Les animaux en 2021

À l'attention des propriétaires de chiens :
- Concernant LES CHIENS QUI RÔDENT - La loi 83-629 du 12 juillet 1983 stipule que « dans les lieux publics ou ouverts au public, les chiens doivent être tenus en laisse ». Et dans le code rural, article L211-19-1, il est interdit de laisser divaguer les animaux domestiques.

En fait, la loi n'implique aucune tolérance. Hors de la zone urbanisée, est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse, de la garde ou de la protection d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant 100 mètres.

Ce rappel dans le but d'éviter des catastrophes tant pour l'animal que pour les humains.

Les chats nés après 2012 devront obligatoirement être identifiés. La France détient le triste record du nombre d'animaux abandonnés chaque année. Pour remédier à ce fléau, Julien Denormandie, ministre de l'Agriculture et de l'alimentation, a présenté un plan du gouvernement visant à protéger les animaux de compagnie. L'une des mesures concerne l'obligation d'identifier tous les chats nés après le 1er janvier 2012.Les propriétaires qui n'auraient pas fait identifier (puce ou tatouage) leur animal s'exposent à une contravention de quatrième classe et seront punis d'une amende de 750€.

Nous rappelons que lorsque vous perdez votre animal, vous avez 80% de chances de le retrouver grâce à son identification.

«Nous voulons des coquelicots» se réunit chaque premier vendredi du mois devant la mairie de Champlitte à 18h30 . c'est un rendez-vous régulier pour se retrouver et affirmer ensemble notre détermination à œuvrer pour la suppression de tous les pesticides chimiques qui polluent l'air, la terre et l'eau. Les objectifs du collectif chanitois : - Sensibiliser et informer les citoyens des dangers des pesticides chimiques. Ils ne sont pas indispensables! Des alternatives viables sont mises en pratique depuis de nombreuses années sur la planète. - Travailler avec les agriculteurs et les collectivités locales afin de permettre leur suppression à court terme. - Organiser des soirées thématiques autour de ces objectifs.

Contact : coquelicots.champlitte@gmail.com